

Le projet de loi Logement va faciliter les constructions en bois

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/030632091970-le-projet-de-loi-logement-va-faciliter-les-constructions-en-bois-2117967.php>

Myriam Chauvot Le 28/09 à 15:32 Mis à jour à 15:57



Construction d'une maison écologique en bois dans la Sarthe. - SIPA

Julien Denormandie a annoncé ce jeudi un troisième plan Bois pour soutenir un mode de construction qui peine à décoller. Il ne représente toujours que 3% du chiffre d'affaires et des effectifs du bâtiment.

La construction en bois a beau avoir le vent en poupe, elle peine à décoller dans l'Hexagone. Après deux plans Bois depuis 2009, « *la [part de marché](#) du bois dans le BTP stagne en France et reste inférieure à celles d'autres pays, notamment l'Allemagne où elle atteint 15 %* », a constaté ce jeudi matin le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, en inaugurant une crèche construite avec ce matériau près de Strasbourg. La filière ne représente en effet que 3 % du [chiffre d'affaires](#) et des effectifs du bâtiment.

L'occasion d'annoncer « *un nouveau cap : le Plan bois III pour changer d'échelle et massifier l'usage du bois dans la construction* ». Julien Denormandie a promis de prendre « *les orientations législatives et réglementaires qui devront permettre de faciliter le [recours](#) au bois dans la construction. Le prochain projet de loi logement constituera un vecteur législatif opportun* ». Il s'agira de lever les blocages techniques que les maîtres d'ouvrage rencontrent auprès des bureaux de contrôle et des assureurs pour lancer des constructions en bois.

Adapter le code de la construction

Celles-ci se font par assemblage sur le chantier d'éléments préfabriqués en usine. Une approche radicalement différente du béton, où tout se fait sur site. Le projet de loi en cours d'élaboration va donc « *définir le procédé de construction en préfabrication dans le Code de la construction et de l'habitation, [ce qui] permettra aux maîtres d'ouvrage d'y faire référence dans la commande publique ou privée* », a précisé le secrétaire d'Etat.

De même, les délais de paiement en vigueur dans le BTP sont adaptés au béton, pas au bois, car le paiement se fait [à l'avancement](#) du chantier sur site. Cela ne couvre pas le cas de la préfabrication en usine et pose des problèmes financiers aux constructeurs de maisons individuelles en bois. Pour leur redonner de l'oxygène, le texte mettra « *en place des grilles de paiements spécifiques pour la construction en préfabrication dans les contrats de construction de maison individuelles* ».

Construire plus vite et moins cher

Enfin, pour donner plus de chances aux solutions bois de remporter des commandes publiques, la loi va aussi « *adapter la notion de lots séparés en préfabrication dans les appels d'offre publics de construction* », a assuré Julien Denormandie. L'enjeu est de « *construire plus vite et donc moins cher* », a-t-il rappelé. Aujourd'hui, la construction en bois concerne près de 2.000 entreprises tricolores, qui emploient 27.000 salariés. Mais la plupart sont mixtes et font aussi d'autres types de chantiers. Heureusement pour elles, car [le chiffre d'affaires réalisé en construction bois a reculé de 11% en 2016 comparé à 2014](#), selon la dernière enquête nationale de France bois forêt.

À noter

La construction est le principal débouché du bois français. Elle correspond à 65 % des sciages de bois et 50 % des panneaux produits, sous diverses formes.

Myriam Chauvot